

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016

Présidence : Madame Evelyne GIRARDIN
Présents : Mesdames Isabelle CAHAIGNE (arrivée à 19h50), Muriel DEROOSE-DEBAS, Laurence GUERRY, Anne-Marie HAMEL, Colette LEVILAIN et Messieurs Jean-Claude BERTRAND, Patrick FRANCOIS, Hubert LENAIN, Martial MOLLET, Pascal POTIER, Bernard POTTIER, Marc VERRIER
Nathalie DESTIGNY, secrétaire de mairie

Absent non excusé : néant
Absents excusés : Claudine BAUDET, Fabien ROELENS
Secrétaire de séance : Martial MOLLET

Etait invité à assister au Conseil Municipal : Monsieur Bruno PANTHOU du Cabinet STRUCTURE REALISATEUR D'ESPACES

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN, maire

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 6 septembre 2016
2. Sanitaires de l'Ecole : Présentation des scénarios par le cabinet Structure Réalisateur d'Espaces.
3. Présentation du nouveau régime indemnitaire des agents
4. Délibération concernant les prestations d'action sociale attribuées au personnel communal
5. Délibération pour la révision des statuts du SDEC ENERGIE
6. Délibération pour le retrait de la communauté de communes de CABALOR du SDEC
7. Rapport du SIDMA
8. Informations intercommunales et communales
9. Questions diverses
10. Agenda

1. Approbation du compte rendu du 6 septembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 6 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Sanitaires de l'Ecole : présentation des scénarios par le cabinet STRUCTURE REALISATEUR D'ESPACES

Présentation de 2 réflexions pour la réfection des sanitaires des maternelles. Concernant la mise en accessibilité des sanitaires des primaires, un seul scénario est présenté.

Le conseil municipal retient la 1^{ère} proposition pour les sanitaires des primaires (9 voix contre 3 voix pour la proposition 2).

Etape suivante : chiffrage du coût des travaux pour pouvoir prendre la décision de réaliser ou non les travaux et si oui, sur quel exercice budgétaire 2017 ou 2018.

3. Présentation du nouveau régime indemnitaire

Il est fait une présentation du nouveau régime indemnitaire pour les agents communaux : LE RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Mise en application du décret 2014-513 du 20 mai 2015, applicable aux fonctionnaires de l'ETAT et transposable aux fonctionnaires territoriaux en vertu du principe de parité. Des décrets sont pris (ou encore à prendre) pour l'application aux différents grades de la Fonction Publique Territoriale.

Présentation du principe de rémunération actuelle en comparaison à celui qui interviendra avec la mise en œuvre du RIFSEEP.

Présentation du calendrier pour la mise en œuvre du RIFSEEP

Les membres du conseil municipal ont décidé :

- D'appliquer le RIFSEEP aux agents titulaires et stagiaires, aux contractuels de droit public sans conditions d'ancienneté.
- De maintenir à titre individuel le montant antérieur s'il est plus élevé que celui applicable dans le cadre du RIFSEEP.
- D'instaurer en plus que la part obligatoire (IFSE) un complément indemnitaire qui reste facultatif d'année en année (une délibération sera prise pour en définir les modalités : montant global et périodicité de versement)
- Autorise l'augmentation de l'enveloppe globale du fait qu'actuellement du personnel ne bénéficie d'aucun régime indemnitaire et qu'avec le RIFSEEP une somme lui sera attribuée.
- Décide d'instituer pour le RIFSEEP une période de carence de 3 jours en cas de maladie pendant laquelle le régime indemnitaire sera suspendu.
- Décide que la part obligatoire IFSE sera versée mensuellement.

Un projet de délibération sera adressé pour avis au comité technique paritaire du Centre de Gestion. Après avis, la délibération sera proposée au conseil municipal.

4. Délibération concernant les prestations d'action sociale attribuées au personnel communal

Madame le Maire rappelle que :

- L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.
- Chaque assemblée délibérante doit déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale et les modalités de leur mise en œuvre mais la loi n'impose aux employeurs ni montant minimum ni contenu de prestations (article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée)
- Les montants arrêtés constituent une dépense obligatoire pour la collectivité (article L 2321-1-4° bis du CGCT)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder des bons d'achat aux agents communaux pour les fêtes de fin d'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer des chèques cadeaux d'une valeur de 150 € par personne, aux agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- Karine BEAUSAERT
- Ghislaine DELANDRE
- Nathalie DESTIGNY
- Floriane GUYON
- Cornelia LIPPENS
- Daniel MAILLET
- Caroline MOULINET
- Sylvie RIESER
- Albert ROCHER

5. Délibération pour les statuts du SDEC Energie

Madame le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ENERGIE dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 6 septembre 2016, le Comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal des modifications intervenues sur les statuts adoptés par le Comité syndical du SDEC ENERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ADOpte les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE

6. Délibération pour le retrait de la communauté de commune de CABALOR du SDEC

Madame le Maire expose que la communauté de communes de CABALOR est adhérente au SDEC ENERGIE uniquement pour la compétence éclairage public. Elle a sollicité son retrait du SYNDICAT pour le 31 décembre 2016.

En effet, conformément à la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), le Préfet du Calvados met en œuvre au 1^{er} janvier 2017 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Parmi les nouvelles communautés de communes, celle issue de la fusion des communautés de communes de CABALOR, de l'Estuaire de la Dives et de COPADOZ n'exercera pas cette compétence éclairage public.

Lors de son assemblée du 2 juin 2016, le Comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé ce retrait.

Conformément aux dispositions visées par l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndical à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le retrait de la communauté de communes de CABALOR du SDEC ENERGIE.

7. Rapport du SIDMA

Les déchets ménagers :

La collecte est effectuée en porte à porte par la société VEOLIA Propreté. Des bennes bi-compartimentées sont utilisées.

La société est titulaire de la collecte, de la gestion du quai de transfert, du transport et du traitement des déchets ménagers et du carton jusqu'en mars 2021. Les déchets non recyclables sont enfouis à Billy, Cauvicourt ou Livry (Calvados). Les déchets recyclables sont triés au Havre et acheminés vers les filières de valorisation.

- Baisse des ratios des déchets ménagers : En 2008 : 358 kgs / an / hab. contre 269 kgs en 2015.
- Taux de refus des sacs jaunes : en 2008 : 34 % contre 26,99 % en 2015
- Augmentation des emballages ménagers : en 2008 : 9 kgs / an / hab. contre 15,43 kgs en 2015.
- 1757 composteurs distribués depuis 2010

Le verre : la collecte se fait en apport volontaire dans les 170 colonnes du territoire. Il est recyclé à Reims. Cela représente en 2015 à 27,93 kgs / an / hab. (27 kgs en 2014)

Le papier : la collecte se fait en apport volontaire. BAC environnement est titulaire de la collecte et du tri. En 2015, cela représente 18,89 kgs / an / hab. (15 kgs en 2014)

Toutes les communes du SIDMA ont accès aux déchetteries de Lisieux, Moyaux, Cambremer et Saint-Cyr.

La communication :

- Sensibilisation au tri, sensibilisation à l'éco-consommation, au gaspillage, ...
- Animations dans les grandes surfaces,

Les informations financières :

Section de fonctionnement

Fonctionnement : les recettes

Détail des principales recettes de fonctionnement	
Produit de service et vente	601 546,29 €
Participation des communes	53 877,87 €
Participation TEOM	4 337 543,00 €
Produit divers de gestion	2 473,60 €
Subventions transférées	9 822,59 €
Produits exceptionnels	12 629,45 €

Fonctionnement : les dépenses

Détail des principales dépenses de fonctionnement	
charges à caractère général	4 561 961,44 €
charges de personnel	219 602,35 €
autres charges de gestion courante	34 665,02 €
amortissement	95 703,43 €

Section d'investissement

Investissement : les dépenses

Détail des principales dépenses d'investissement	
reprise de subvention	9 822,59 €
conteneurs	34 748,18 €
matériel de bureau	2 037,20 €
installation	7 276,61 €

Investissement : les recettes

Détail des principales recettes d'investissement	
FCTVA	1 600,00 €
Amortissements	95 703,43 €

Informations intercommunales et communales

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

PLUI : L'enquête publique arrive à son terme le 10 octobre 2016. Pour la commune 5 personnes sont venues rencontrer le commissaire enquêteur. Les leucamartinois pouvaient également se rendre dans d'autres communes si la date retenue pour Saint Martin de la Lieue ne leur convenait pas.

Le Plan Vélo : inauguration le 19 octobre 2016 à 11h00. L'inauguration est organisée par LINTERCOM et non par la commune. Elle n'est pas ouverte aux habitants de Saint Martin de la Lieue.

Communauté d'agglomération : Le séminaire des maires fixé le 29 septembre 2016 a eu lieu. Le nom de la nouvelle communauté d'agglomération sera LISIEUX Normandie.

INFORMATIONS COMMUNALES

Logements de Mr Mme GEFFRAY : le dossier concerne l'évacuation des eaux pluviales d'un immeuble situé route de Fervaques. Un chiffrage par la société VEOLIA pour la modification d'un regard et l'installation d'une grille a été réalisé (environ 700 €). Le dossier suit son cours.

Chemin du lotissement de la vallée : La réflexion nous conduit à la pose de poteaux pour supprimer l'accès aux véhicules motorisés (moto, quad). Ces poteaux doivent cependant être facilement retirés pour permettre l'accès aux services de secours et incendie. Un devis a été demandé dans ce sens.

Bureau de poste : rencontre avec le directeur de Lisieux. Actuellement sur les 33 heures d'ouverture, seules environ 13 heures correspondent à l'occupation du guichetier. La poste envisage donc de supprimer la journée de lundi. Des membres du conseil soulèvent l'idée d'une ouverture dès 8h30 le matin et peut être réduite en fin de journée. Réflexion encore en cours.

Cimetière : les agents ont débuté des travaux de clôture et d'élagage afin de préparer le terrain qui jouxte le nouveau cimetière en vue de son agrandissement.

Recensement : la commune sera recensée en 2017 du 19 janvier au 18 février 2017. La recherche d'agents recenseurs est en cours.

Salle des Fêtes : des devis sont demandés pour la réalisation de contrôles des installations (électricité, gaz, ...) Suite à l'invasion de mouches, l'intervention d'une société pour la désinsectisation est programmée.

Nouveaux commerçants : le garage Auto Saint Martin va être transformé en salle de SOCCER BALL

Chemin Saint Hippolyte : le problème de circulation n'est toujours pas réglé. La mise en place de sens interdit pose des problèmes de sortie pour les véhicules : camions, tracteurs, ...) Une commission va se constituer avec la commission travaux afin de pouvoir mettre un terme à ce dossier.

8. Questions diverses

Aucune

9. Agenda

- Mardi 18 octobre 2016 : Conseil d'école
- Mercredi 19 octobre 2016 : Inauguration du plan vélo
- Mardi 22 novembre 2016 : conseil municipal
- Mardi 29 novembre 2016 : repas des bénévoles
- Mardi 13 décembre 2016 : Noël des agents

Conseils municipaux : L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne GIRARDIN lève la séance du conseil à 23h00.

Le Maire,
Evelyne GIRARDIN

1^{er} Adjoint
Claudine BAUDET

2^{ème} Adjoint
Hubert LENAIN

3^{ème} Adjoint
Colette LEVILAIN

Jean-Claude BERTRAND

Isabelle CAHAIGNE

Muriel DEROOSE DEBAS

Patrick FRANCOIS

Laurence GUERRY

Anne-Marie HAMEL

Martial MOLLET

Pascal POTIER

Bernard POTTIER

Fabien ROELENS

Marc VERRIER